



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Activités péri-éducatives

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le service relations aux familles à envoyer des instructions à votre banque. Pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du service relations aux familles.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA
FR 28ZZZ229881

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	
Nom, prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
<input type="text"/>	
Code postal :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
Pays :	<input type="text"/>

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : Régisseur des prestations scolaires et périscolaires
Mairie de Couëron
Adresse : 8 place Charles-de-Gaulle
Code postal : 44220
Ville : Couëron
Pays : France

Type de paiement :	Paiement récurrent/répétitif (tous les mois)
Fait à :	<input type="text"/>
Le (JJ/MM/AAAA) :	<input type="text"/>
Signature :	
<input type="text"/>	
DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :	
Nom du tiers débiteur : <input type="text"/>	

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le service relations aux familles. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le service relations aux familles

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.